

Le droit chemin de la santé

*Une série pour l'éducation sanitaire à la lumière
des enseignements de la Religion*

2

L'eau et l'hygiène en Islam



Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional de la Méditerranée orientale



Organisation islamique pour l'éducation,
les sciences et la culture (ISESCO)

Le droit chemin de la santé

**Une série pour l'éducation sanitaire à la lumière
des enseignements de la Religion**

L'eau et l'hygiène en Islam

**Professeur Abd al-Fattâh al-Husainî ach-Cheikh
Président de l'Université Al-Azhar**



Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional de la Méditerranée orientale



Organisation islamique pour l'éducation,
les sciences et la culture (ISESCO)

Catalogage à la source: Bibliothèque de l'OMS

Ach-Cheïkh, Abd al-Fattâh

L'eau et l'hygiène en Islam/ par Abd al-Fattâh Al-Husainî Ach-Cheikh; Ahmed Miske Ould Al-Hadrami; Muhammed Hawari

p. (Le droit chemin de la santé: Une série pour l'éducation sanitaire à la lumière des enseignements de la religion; 2)

ISBN: 92-9021-253-5

1. L'eau et hygiène 2. Education islamique 3. Al-Hadrami, Ahmed M.O (Traducteur)
4. Hawari, Muhammed (Revu et corrigé) 1. Titre

II. OMS Bureau régional de la Méditerranée orientale III. Séries

[NLM Classification : WA 18]

1ère Edition, 1999

L'Organisation mondiale de la Santé est toujours heureuse de recevoir des demandes d'autorisation de reproduire ou de traduire ses publications en partie ou intégralement. Les demandes à cet effet et les demandes de renseignements doivent être adressées au Directeur du Programme d'Information sanitaire et biomédicale, Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour la Méditerranée orientale, P.O. Box 1517, Alexandrie 21563, (Egypte), qui se fera un plaisir de fournir les renseignements les plus récents sur les changements apportés aux textes, les nouvelles éditions prévues et les réimpressions et traduction déjà disponibles.

Organisation mondiale de la Santé - 1999

Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé bénéficient de la protection prévue par les dispositions du Protocole N° 2 de la Convention universelle pour la protection du Droit d'Auteur. Tous droits réservés.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de firmes et de produits commerciaux n'impliquent pas que firmes et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé de préférence à d'autres.

Imprimé en Egypte

Table des matières

	Page
Préface	5
1- Avant-propos	7
2- L'eau potable	11
3- L'eau et la propreté	15
4- La propreté locale	19
5- Le bain	24

Au nom de Dieu, le Miséricordieux, le tout Miséricordieux

Préface

Dr Hussein A. Gezairy
Directeur régional de le Méditerranée orientale
Organisation mondiale de le Santé

Cette année l'Organisation Mondiale de la Santé a atteint sa maturité et les quarante ans de sa longue vie.

Si ce genre d'occasions nécessite un moment de réflexion où l'individu jette un regard sur ce qu'il a pu réaliser, alors l'Organisation mondiale de la Santé peut être fière de ses réalisations grâce à ses multiples programmes qui se complètent les uns les autres et qui avancent à grande allure vers la concrétisation de son objectif, donner la santé à tous.

La plus grande fierté de l'Organisation est peut être ce qui commence à poindre à l'horizon comme travail collectif, avec la participation de tous, pour renforcer et préserver la santé. La vérité indéniable est que la santé relève aussi bien de la responsabilité de l'individu que de la société. L'individu, quelle que soit sa position ou la nature de sa spécialisation, a un rôle fondamental dans le travail sanitaire.

La santé n'est pas seulement l'affaire des médecins et des autorités sanitaires, il faut la participation de tous pour offrir la santé à tous, conformément à la parole de Dieu : *"Entraidez-vous dans la charité et la piété, et ne vous entraidiez pas dans le péché et la transgression"* (Coran: -5/2). La femme dans son foyer, le paysan sur sa terre, l'ouvrier dans son usine, le professeur dans son école, le soldat dans sa caserne, chaque individu, jeune ou âgé, peut agir pour ou contre la santé, son rôle ne se limite pas à préserver sa santé en adoptant un comportement hygiénique par la propreté, la modération dans la nourriture et le sport, mais il doit s'éloigner de tout ce qui peut nuire à sa santé ou à celle des autres.

Il est évident qu'exercer l'un des droits de l'homme impose l'interdiction aux autres individus d'empiéter sur ce droit. Celui qui détient une arme à feu, qui tue injustement une seule personne, a, en vérité, transgressé le droit de tous à la vie, celui-ci *"est considéré comme s'il avait tué tous les hommes"*

(Coran : 5/32). Il en est de même de celui qui pollue l'eau et l'environnement ou qui délaisse la vaccination de ses enfants, participant ainsi au développement des facteurs de maladies, il transgresse lui aussi le droit de tous à la salubrité.

Etant donné que la religion a un grand pouvoir sur les enfants de cette région et que l'Islam apporte de nombreux principes qui préservent la santé de l'homme, l'invitent à ce qui le fait vivre, l'éloignent des dangers et des préjudices, lui tracent le chemin pour éviter la perversion et le péché, le Bureau régional a demandé l'avis d'éminents savants sur le jugement islamique portant sur des questions liées à la santé. Le thème "l'eau et la salubrité" est l'un des plus importants, vu sa grande influence sur la santé aussi bien de l'individu que de la société.

Le Professeur et Docteur 'Abd al-Fattah al-Husaini Ach-Cheikh, Président de l'Université Al-Azhar, a bien voulu fournir au Bureau régional, suite à notre demande, une étude complète sur "l'eau et l'hygiène en Islam". Le Docteur Muhammad Haitham Al-Khayat, Directeur du Bureau de la Protection de la Santé et son renforcement, a préparé cette étude pour publication en y ajoutant les aspects liés à la santé afin que ce travail soit, avec l'aide de Dieu, plus exhaustif et plus utile.

Souhaitons que les lecteurs respecteront le jugement islamique dès qu'ils l'auront lu et qu'ils oeuvreront pour mieux mettre à profit L'eau et éviter ainsi de causer des préjudices à leur personne, leur famille et leurs concitoyens, en réponse à la parole de Dieu - qu'Il soit exalté ***Ô vous qui croyez ! Répondez à Dieu et à Son Prophète, lorsqu'il vous appelle à ce qui vous fait vivre***" (Coran : 8/24).

Alexandrie, Muharram 1409

Août 1988

1

Avant-propos

L'eau est l'une des plus importantes matières nécessaires à la vie, l'homme ne peut vivre sans elle au-delà de quelques jours. A partir de l'eau, Dieu a créé toute chose vivante, elle constitue les deux tiers des cellules du corps, quatre vingt dix pour cent (90%) de ses liquides (le sang, le lymphé et le liquide médullaire), y ont lieu toutes les réactions biologiques du corps, elle participe à la régulation de la température de l'organisme par la transpiration.

L'organisme élimine chaque jour entre deux et trois litres d'eau, par les reins (1400 g), la peau (850 g), les poumons (800 g) et les intestins (quelques grammes) qu'il compense par l'eau qui se trouve dans la nourriture et les boissons.

L'eau est nécessaire pour les ablutions de l'homme, son bain et la propreté de son corps : *".. du ciel Il fit descendre sur vous de l'eau pour vous purifier..."* (Coran : 8/11). Elle l'est aussi pour laver sa demeure, ses objets et pour la propreté générale. Elle est indispensable pour l'industrie et l'agriculture: *"C'est Lui qui, du ciel fait descendre l'eau avec laquelle Nous faisons croître la végétation de toute plante"* (Coran :6/99).

Toute eau douce sur terre était saumâtre, provenant de l'eau des mers qui submergiaient les trois quarts de la surface de la terre. De cette eau saumâtre Dieu distille une eau douce indispensable pour l'homme, pour les animaux et pour la végétation. Il la distille à l'aide d'un appareil sans égal, Il chauffe l'eau des mers par les rayons solaires, lorsqu'elle s'évapore, elle se condense dans un condenseur sans égal : la haute atmosphère et les montagnes. Les vents assujettis transportent la vapeur de la terre vers l'atmosphère et les nuages là où Dieu veut qu'il pleuve. Lorsque les rivières ruissellent et qu'elles apportent la fertilité et la prospérité aux pays, une partie de l'eau s'évapore, une autre partie pénètre en profondeur dans la terre, le reste revient à la mer.

L'eau suit un cycle bien déterminé, perpétuel et sans trébuchement, entre la mer, l'atmosphère et la terre ferme, il y va de la vie sur terre. Ce cycle ne prendra fin que si Dieu le veut, Lui qui l'a initié. Dieu dit : *"Et c'est Dieu qui envoie les vents, lesquels, ensuite, soulèvent un nuage que Nous poussons ensuite vers une contrée morte : puis, Nous en donnons vie à la terre une fois morte. De même, la Résurrection !"* (Coran : 35/9). Dieu dit aussi : *"Oui, dans la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance la nuit et du jour, et dans le navire qui vogue en mer chargé de profits pour les gens, et dans l'eau que Dieu fait descendre du ciel, par quoi Il rend vie à la terre une fois morte et y répand des bêtes de toute espèce, et dans la variation des vents, et dans le nuage contraint de rester entre ciel et terre, il y a des signes, certes, pour un peuple d'intelligents"* (Coran : 2/164).

L'eau douce se divise en trois catégories : les eaux pluviales, superficielles et souterraines. **Les eaux pluviales** englobent toute eau venant du ciel, qu'il s'agisse de pluie, de neige ou de grêle, c'est l'eau la plus propre car c'est une eau distillée, Dieu dit *".. cependant, Nous faisons descendre du ciel une eau pure..."* (Coran : 25/48).

Néanmoins, cette eau peut être plus ou moins polluée, surtout à ses débuts et lors des premières pluies selon ce qu'elle entraîne dans sa descente comme poussières atmosphériques, gaz ou impuretés. Si cette eau est collectée après une ondée, elle sera absolument propre, même si elle est pauvre en sels.

Les eaux superficielles sont celles qui se trouvent à la surface de la terre, elles sont ou bien courantes tels les rivières et les fleuves, ou bien stagnantes tels les lacs. Ces eaux charrient des corps et des matériaux divers comme les restes de végétaux et d'animaux, des grains de poussières et de minéraux, ainsi que des bactéries. Dieu Dit : *"C'est Lui qui du ciel fait descendre l'eau, et les vallées s'inondent à la mesure de leur capacité, et l'inondation charrie une, écume flottante"* (Coran : 13/17). C'est la raison pour laquelle les eaux superficielles peuvent être polluées, elles deviennent limpides et pures d'elles mêmes par les mécanismes suivants :

1. **La sédimentation**, c'est lorsque les corps solides et les matières en suspension se déposent au fond, c'est particulièrement le cas lorsque l'eau coule longtemps et surtout dans les terres arides.
2. Sous **l'effet du soleil et de l'air** qui tuent les bactéries présentes à la surface de l'eau.
3. **L'action biologique** de certaines bactéries qui décomposent les matières organiques et empêchent le développement d'autres bactéries.

4. **La dilatation ou la dilution**, par l'arrivage d'une nouvelle eau coulant, longtemps.
5. **Les animaux et plantes aquatiques** qui absorbent et se nourrissent d'impuretés tels que le canard, l'oie, le poisson, le nénuphar, le roseau et les algues.

Les eaux profondes ou souterraines sont des eaux qui s'infiltrent en profondeur dans les sols poreux perméables à l'eau, Dieu dit : *"Nous avons fait descendre l'eau du ciel, avec mesure; Nous l'avons maintenue sur la terre, alors que Nous pourrions la faire disparaître"* (Coran : 23/ 18).

Ces eaux pénètrent dans la terre, s'écoulent vers le bas jusqu'à la rencontre d'une couche imperméable telle une couche rocheuse ou glaiseuse, là elles s'accumulent et forment les eaux **profondes et superficielles**. Ces eaux peuvent rencontrer une ouverture dans la vallée alluviale, devenant ainsi une source. Elles peuvent également trouver une ouverture dans la première couche et pénétrer en profondeur jusqu'à la rencontre d'une deuxième couche imperméable où elles s'accumulent, formant les eaux profondes ou **souterraines**. L'infiltration de ces eaux au travers des sols poreux les rend plus ou moins limpides et pures.

Les eaux de ces deux couches peuvent jaillir sous forme de sources ou être puisées par l'homme en forant des puits, Dieu dit : *"Ne vois-tu pas que Dieu a fait descendre du ciel une eau qu'il achemine dans la Terre vers des sources jaillissantes... "* (Coran : 39/21). *"Oui, car il est des pierres d'où jaillissent les ruisseaux, oui, et il en est qui se fendent, puis l'eau en sort"* (Coran : 2/74).

Les sources sont de deux sortes : vraie et fausse. **La vraie source** est celle qui provient des eaux souterraines, la quantité de son eau et sa température sont quasiment stables, elles ne sont pas directement affectées par l'abondance des pluies dans leur cercle ou leur bac où l'on y puise de l'eau, ni par la fraîcheur ou la chaleur de la surface de la terre. La raison en est la profondeur de la couche d'où provient cette eau et la lenteur de l'infiltration par les pores étroits, ceci montre la bonne infiltration et la pureté de l'eau.

Quant à **la fausse source**, c'est celle qui est affectée directement par l'abondance des pluies, elle abonde au quantité et diminue durant les autres saisons, sa température change avec les saisons, La pureté d'une telle eau n'est pas garantie étant donné son lien étroit avec la surface de la terre et tout ce qu'elle contient.

Les puits sont également de deux sortes : naturel et artésien. **Les puits naturels** sont ceux que l'homme fore jusqu'à parvenir à la couche des eaux profondes, ensuite il puise l'eau à l'aide de baquets ou de pompes à eau manuelles ou électriques.

Quant à l'eau **des puits artésiens**, elle s'élève et jaillit d'elle même au-dessus du sol car le niveau de l'eau est plus élevé dans le sous-sol qu'à la bouche du puits.

L'eau potable

L'eau potable est limpide, incolore, inodore, de bon goût, d'une fraîcheur moyenne et pauvre en matières minérales, la quantité de sels calciques n'y dépasse pas 0,15 g par litre. Elle ne contient ni ammoniacque, ni nitrite, ni nitrate, ni autres matières organiques qui sont un signe de pollution, non plus de matières toxiques comme les sels de plomb et d'arsenic, ni des gaz toxiques. L'eau potable ne contient ni des parasites, ni leurs oeufs ou leurs petits, ni bactéries pathogènes, le nombre de bactéries non-pathogènes n'y dépasse pas 100 bactéries par centimètre cube.

L'eau polluée est celle qui contient des matières organiques provenant d'une putréfaction, des bactéries pathogènes ou des parasites. C'est une eau trouble, polluée, d'odeur particulière et d'un goût fade. Cependant cette eau peut rester limpide alors qu'elle contient un grand nombre de bactéries pathogènes qui doivent être dépistées par des méthodes particulières.

La pollution des eaux pluviales est due principalement à ce qu'elles entraînent avec elles des déchets qui tombent dans les réservoirs d'eau. La pollution des eaux superficielles est due à tout ce qu'on y jette comme fragments des corps et déchets ou tout ce qu'on y déverse comme ordures. Les eaux profondes sont polluées suite à l'infiltration d'ordures qui atteignent la couche d'eau, elles proviennent des tas d'ordures ou de lieux d'aisances proches de ces eaux.

Le rôle de l'eau polluée dans la transmission des maladies.

Nombreuses sont les maladies transmises par l'eau polluée, particulièrement celles dues à des bactéries et parasites contenus dans les excréments ou dans les urines de personnes malades, en premier lieu la typhoïde, la bilharziose (schistosomiase), les uncinarias (L'ankylostomiase) et les maladies dues à toutes sortes de vers.

Les bactéries de **la typhoïde** sont présentes dans les entrailles, le sang et l'urine. Le contact de l'urine ou des excréments de l'homme atteint de cette maladie avec l'eau peut entraîner la transmission des bactéries. Avant la mise en oeuvre des nouveaux moyens de désinfection et de contrôle utilisés dans les pays développés, l'eau fut l'une des causes de la propagation de cette maladie, mais elle le demeure dans les pays sous-développés.

La bilharziose (ou schistosomiase) se caractérise par la cystite (qui se manifeste par l'hématurie) ou par la colite qui se manifeste par la dysenterie). Les oeufs parasitaires sont rejetés avec l'urine dans le premier cas et avec les excréments dans le deuxième. Lorsque l'oeuf atteint l'eau, surtout l'eau stagnante, il éclôt, donnant une larve qui, très vite, pénètre dans un escargot ou un coquillage où elle se transforme pour devenir un cercaire. Ces cercaires nagent jusqu'à la rencontre d'un homme (qui se lave dans l'eau, nage, lave ses vêtements ou en boit, alors ils transpercent l'épiderme, enfouissent leur terminaison antérieure et se séparent de leur queue. En vingt quatre heures, les cercaires parviennent au sang et s'installent à l'intérieur du foie où ils grandissent, mûrissent et se multiplient, puis ils émigrent vers la paroi de la vessie ou les intestins pour pondre.

Il est clair que la cause de la continuité de ce cycle nuisible est le fait d'uriner ou de faire ses besoins naturels de manière à faire parvenir l'urine ou les excréments aux eaux superficielles et surtout celles stagnantes. La prévention consiste à s'éloigner de cet acte blâmable, interdit clairement et explicitement par la législation islamique comme nous le développerons dans cette étude.

Les ankylostomes sont des vers présents dans les intestins qui entraînent pour le patient des douleurs poignantes au ventre, suivies d'anémie, tandis que les membranes muqueuses deviennent pâles, la figure et les jambes se gonflent d'oedèmes. Le patient peut aussi être atteint d'hydropisie, c'est-à-dire d'accumulation des liquides dans les tissus. Si la maladie n'est pas soignée, la cachexie s'emparera du patient et l'hydropisie se généralisera, ou bien le patient maigrira, ses os apparaîtront, mais dans tous les cas son ventre demeurera gonflé par les liquides jusqu'à sa mort.

Les oeufs de ces vers, rejetés avec les excréments, vont éclore en donnant des larves lorsqu'ils rencontrent un sol frais comme les champs, les exploitations agricoles ou les gisements. Au contact de l'homme, les larves pénètrent dans l'épiderme et poursuivent leur chemin jusqu'au sang, puis, par la circulation sanguine, atteignent le foie, les poumons et les intestins. Les

catégories les plus touchées sont les agriculteurs et les travailleurs dans les gisements. Elle touche aussi les enfants qui marchent pieds nus dans la boue contaminée.

Il est clair que la prévention contre cette maladie consiste à éviter que les excréments atteignent la surface du sol et en particulier les endroits ombragés qui conservent une fraîcheur nécessaire à la vie des larves et les protègent contre la désinfection par les rayons solaires.

Il apparaît donc que la protection de l'eau contre la pollution et la transmission des maladies précitées, se résume en deux points:

1. éviter que les bactéries porteuses de ces maladies et leurs parasites ne parviennent à l'eau ou au sol frais;
2. l'homme ne doit pas s'exposer à la contagion en descendant dans l'eau probablement contaminée, en particulier l'eau stagnante.

Ce sont exactement les règles morales que nous lisons dans la guidance prophétique comme le montrent les paroles authentiques suivantes du Prophète Muhammad (P.S.I.):

1. "Qu'aucun d'entre vous n'urine dans de l'eau stagnante" (rapportée par Ibn Mâjah).
2. "L'envoyé de Dieu (P.S.L) a interdit que l'homme urine dans l'eau où il se baigne" (rapportée par Abû Dâwûd).
3. "N'urine pas dans l'eau stagnante qui n'a point d'écoulement, alors que tu te laves dans cette eau" (rapportée par Muslim).
4. "Qu'aucun d'entre-vous ne se lave dans l'eau stagnante alors qu'il est en état d'impureté légale (nécessitant un bain rituel)" (rapportée par Muslim).
5. "Mettez-vous à l'abri de deux sources de malédiction" - (les compagnons) dirent: "et quelles sont-elles ?", le Prophète dit : "Faire ses besoins naturels sur la voie publique ou dans l'ombre où s'assoient les gens" (rapportée par Muslim).
6. "Mettez-vous à l'abri des trois choses maudites : faire ses besoins naturels dans les sources d'eau, sur la voie publique et dans les endroits ombragés" (rapportée par Abû Dâwûd).

Ces paroles interdisent d'uriner ou de faire ses besoins dans les sources d'eau (Parole numéro 6) et particulièrement dans l'eau stagnante qui, nous

l'avons vu, est la plus propice au développement des parasites (Paroles 1, 3 et 4). Il y a aussi l'interdiction à l'homme d'uriner dans l'eau dans laquelle il se baigne. Cette parole (numéro 2) attire l'attention de l'individu sur le fait que dans cette eau où il urine aujourd'hui, il pourrait s'y baigner un jour, c'est un moyen éducatif pour le conduire à réprouver un tel acte, d'autre part c'est une protection pour les autres car cette eau stagnante où les gens se baignent habituellement (comme les canaux et les piscines) est source de contagion.

Ces paroles interdisent aussi de faire ses besoins naturels dans les zones d'ombres. Outre l'aspect social, car un tel acte rendra détestable des lieux où les gens ont pris l'habitude de s'y reposer, ces paroles constituent une orientation importante en matière de santé car les lieux d'ombres ne sont pas soumis aux rayons du soleil et leur effet désinfectant. Nous avons vu précédemment que les lieux d'ombres gardent la fraîcheur nécessaire à la vie des larves des ankylostomes. Par analogie, nous pouvons comparer l'urine et les excréments à tout ce qui pollue l'eau et touche à la santé de l'homme comme le rejet dans les fleuves et les canaux des déchets industriels, des bêtes mortes et des ordures, le lavage des linges contaminés par les microbes dans ces eaux, et tout ce qui entraîne la pollution de l'environnement et la mort des animaux et des plantes.

Dieu dit: "... ***Et ne commettez pas de désordre sur la terre après qu'elle a été réformée***" (Coran : 7/85).

Dieu a blâmé tout individu qui "***Dès qu'il te tourne le dos, il s'efforce de corrompre ce qui est sur la terre; il détruit les récoltes et le bétail.- Dieu n'aime pas la corruption***" (Coran : 2/205).

Cette parole du Prophète montre combien l'Islam est soucieux de préserver la propreté de l'eau : "Quand l'un d'entre-vous éveille de son sommeil, qu'il plonge ses mains dans le vase d'eau (destiné à ses ablutions) qu'après les avoir lavées trois fois, car celui qui dort ne sait pas où sa main s'est posée pendant la nuit" (rapportée par Muslim).

L'une des directives prophétiques est de mettre en garde contre le fait de laisser les ustensiles découverts, Aïcha rapporte : "La nuit, je préparais pour l'Envoyé de Dieu trois vases couverts, un pour sa purification rituelle, un pour se frotter les dents (avec un Siwâk) et le troisième pour boire". Jâbir rapporte aussi : "Le Prophète (P.S.L) nous a ordonné de faire un noeud autour du goulot de nos outres et de couvrir nos ustensiles de cuisine".

Ces orientations permettent d'éviter que des insectes nuisibles transmetteurs de bactéries ne tombent dans la nourriture, c'est le moyen le plus important en matière de protection contre les maladies et leurs causes.

3

L'eau et la propreté

La peau joue un rôle essentiel dans la protection du corps et a des fonctions importantes pour préserver tous les organes essentiels de l'organisme dont l'élimination des toxines par la transpiration et la régulation de la température par l'évaporation de la sueur et la dilatation des veines. C'est la peau qui transmet au cerveau les sensations tactiles, permettant à l'homme de connaître la nature de la matière qu'il touche, si elle est dure ou souple, douce ou rugueuse. La peau transmet la douleur et la température (chaleur ou froid). De plus la peau est la couverture qui protège le corps de l'homme contre les impuretés extérieures, les insectes et les bactéries, évitant ainsi qu'ils pénètrent à l'intérieur du corps et qu'ils entraînent des maladies.

De ce fait, il faut prendre soin de la peau pour qu'elle ne soit pas couverte d'impuretés et de saletés, qu'il s'agisse d'impuretés extérieures provenant de l'environnement ou des saletés corporelles dues à l'accumulation des sécrétions diverses sous forme de sueur et de sébum (matière grasse sécrétée par la peau).

La règle générale en matière de protection de la peau et par conséquent l'ensemble de l'organisme est la propreté par le bain quotidien, si possible, en versant de l'eau sur l'ensemble du corps, sinon le lavage de la partie la plus exposée à la pollution comme les mains et le visage ou aux mauvaises odeurs comme les pieds. L'intérêt devient plus important si ces bains sont répétés plusieurs fois dans la journée car l'apport, du bain ne se limite pas seulement à la propreté de la peau mais dynamise l'ensemble de l'organisme. En effet, lorsque l'homme verse de l'eau sur l'un de ses membres, il y attire fortement le sang, ce qui dynamise la circulation sanguine dans l'ensemble de l'organisme, en même temps qu'il allège la congestion du cerveau et des centres nerveux, ce qui active l'organisme.

L'Islam a accordé une importance particulière à la propreté de l'organisme, nous le voyons clairement à travers sa législation rendant obligatoire les ablutions et le bain rituel, le lavage des mains avant et après les repas, le lavage des vêtements et leur purification ces impératifs liés aux pratiques religieuses individuelles ou collectives affirment que l'Islam tient à la complémentarité entre l'organisme et l'esprit.

Les ablutions permettent de laver les membres exposés à la pollution et à la poussière comme le visage et les mains ou ceux exposés aux mauvaises odeurs comme le visage et les pieds. Dieu a fait des ablutions une condition de validité de la prière tout en soulignant : **"Dieu ne vous veut pas, de gêne, mais Il veut vous purifier, et parfaire sur vous Son bienfait"** (Coran : 5/6). Dieu a fait de la purification rituelle une condition nécessaire pour accomplir la tournée rituelle (Tawâf) autour de la Maison Sacrée à la Mecque.

Dieu dit : **"Oui, Dieu aime ceux qui bien se repentent; et Il aime ceux qui bien se purifient"** (Coran : 2/222) et dit aussi **"... il y a là des gens qui aiment à se bien purifier; et il aime ceux qui bien se purifient"** (Coran: 2/108)

La prière en commun exige la propreté pour éviter de repousser les autres. Globalement l'Islam exige du musulman qu'il soit propre, lavé de toutes les impuretés et des mauvaises odeurs, ce que résume cette parole du Prophète (P.S.L) : "La purification rituelle représente la moitié de la foi" (rapportée par Muslim). Dieu a fait des ablutions un devoir obligatoire pour quiconque veut prier : **"Ho, les croyants ! Lorsque vous vous levez pour l'Office, lavez vos visages, alors, et vos mains jusqu' aux coudes; et passez vos mains mouillées sur vos têtes ; et lavez-vous les pieds jusqu' aux chevilles..."** (Coran : 5/6). Le Prophète (P.S.L) a dit : "Dieu n'agrée une prière que s'il y a purification rituelle" (rapportée par Ibn Mâjah).

"La prière de celui qui n'a pas ses ablutions n'est pas agréée" (rapportée par Ibn Mâjah).

"La clé de la prière est la purification rituelle" (rapportée par Abû Dâwûd). Il est rapporté de manière authentique que 'Uthmân (le 3ème khalife) demanda un vase pour les ablutions, en versa sur ses mains et les lava à trois reprises. Ensuite il mit sa main droite dans le vase d'eau et il puisa de l'eau, s'en rinça la bouche, se lava le nez en inspirant et en expirant de l'eau. Après cela il se lava le visage trois fois ainsi que ses deux mains jusqu'aux coudes. Ensuite il passa ses mains (mouillées) sur la tête et se lava chacun de ses pieds trois fois. Puis il dit "j'ai vu le Prophète pratiquer ses ablutions de la manière que je viens de faire" (rapportée par al-Bukhârî).

Le verset coranique et la parole du Prophète ont demandé au musulman qui désire prier de se laver le visage, les mains et les pieds, la parole du Prophète ajoutant de se rincer la bouche et de se laver le nez. Ainsi sont lavés les organes les plus exposés à la pollution comme nous l'avons vu précédemment. Ces ablutions peuvent se multiplier selon le nombre des prières du jour et de la nuit, dans le cas où elles sont annulées avant chaque prière.

L'Islam insiste sur l'harmonie totale entre la purification de l'esprit et celle du corps. Les ablutions, représentant la pureté corporelle, sont la clé de la purification spirituelle qui est la prière, garantissant au musulman la santé psychique, il n'existe pas de lutte ou de dichotomie entre l'esprit et le corps, il s'agit de deux éléments complémentaires qui s'enchevêtrent, comme le montre cette parole du Prophète : "Quand le serviteur musulman fait ses ablutions et qu'il se rince la bouche, les péchés (commis avec sa bouche) sortent de celle-ci. Quand il rejette l'eau par le nez, les péchés sortent de celui-ci. Quand il se lave le visage, les péchés sortent de son visage jusqu' à sortir de dessous des extrémités de ses paupières. Quand il se lave les mains, les péchés sortent de ses mains jusqu' à sortir de dessous ses ongles. Quand il passe ses mains (mouillées) sur sa tête, les péchés sortent de sa tête jusqu' à sortir de dessous ses ongles. Quand il se lave les pieds, les péchés sortent de ses pied jusqu' à sortir de dessous ses ongles" (rapportée par Muslim).

L'Islam n'a pas omis le cas de celui dont les ablutions ne sont pas annulées car il peut se suffire de les accomplir une ou deux fois durant le jour et la nuit, il l'a incité à les refaire, "le Prophète faisait ses ablutions avant chaque prière" (rapportée par Tirmidhi). Même si le Prophète n'a pas rendu obligatoire la répétition des ablutions, il l'a fortement conseillée, "seul le croyant garde en permanence ses ablutions valides" (rapportée par ad-Dârimi).

Le Prophète dit aussi : "Quiconque fait ses ablutions lorsqu'il est en état de purification rituelle, Dieu lui inscrit par cet acte dix bonnes actions" (rapportée par at-Tirmidbi).

De même, l'Islam a invité à faire les ablutions dans de multiples occasions autre que la prière. Il a demandé à celui qui est en état d'impureté légale (suite à un commerce charnel ou une éjaculation de spermes) de faire ses ablutions avant de manger ou de dormir en attendant de se laver entièrement le corps. Ou demanda au Prophète s'il était permis à l'homme en état d'impureté légale majeure de dormir, manger et boire, il répondit : "Oui à condition qu'il fasse ses ablutions comme pour la prière" (rapportée par Ibn Mâjah). Il en donna l'exemple à sa communauté, lorsqu'il était en état

d'impureté légale et qu'il voulait dormir il faisait ses ablutions comme pour la prière (rapportée par Muslim).

L'Islam demande à l'homme qui désire avoir pour la deuxième fois consécutive un commerce charnel avec sa femme de faire ses ablutions, nous lisons dans l'une des paroles du Prophète : "Quand l'un d'entre-vous a un commerce charnel avec sa femme et qu'il désire recommencer, qu'il fasse ses ablutions" (rapportée par Muslim).

L'Islam recommande de faire les ablutions avant de dormir, le Prophète dit: "Lorsque tu veux gagner ton lit, fais tes ablutions comme pour la prière" (rapportée par al-Bukhârî et Muslim).

Les ablutions sont recommandées pour celui qui est en colère, qui a touché un mort ou qui l'a porté, à la lecture du Coran ou de la parole du Prophète, lors des séances d'études, pour entrer dans la Mosquée, pour l'appel à la prière, avant un discours et pour la visite des cimetières.

Le Prophète a ordonné de parfaire les ablutions afin de donner à chaque organe son droit à la propreté, il dit : "Faites intégralement les ablutions" (rapportée par Abû Dâwûd) ; "Faire intégralement les ablutions" représente la moitié de la foi" (rapportée par Ibn Mâjah). Et ce à tel point "qu'en accomplissant ses ablutions, un homme a omis de laver une partie de son pied, l'équivalent d'un ongle, l'ayant vu, le Prophète (P.S.I.) lui dit: retourne faire correctement tes ablutions" (rapportée par Muslim).

Tout ceci nous montre qu'à peine une excrétion de l'organisme, une poussière ou des impuretés venant de l'extérieur, se déposent sur l'organisme alors les ablutions les lavent, préservant le corps et rendant aisée la bonne compagnie de l'homme car il ne gêne personne. Les ablutions sont la garantie de la propreté du corps, de son éclat et de sa pureté.

4

La propreté locale

La manière de réaliser cette propreté dépend de l'endroit et de l'organe à nettoyer, elle se divise comme suit:

a - La propreté des mains

Les mains doivent être lavées suite au toucher de toute impureté ou polluant et avant les repas, "quand le Prophète voulait manger, il se lavait les mains" (rapportée par an-Nasâ'i), et après les repas si nécessaire, le Prophète dit : "quiconque s'endort avec de la graisse sur les mains, s'il lui arrive un malheur qu'il ne s'en prenne qu'à lui-même" (rapportée par at-T'irmidhi).

Il est rapporté de manière authentique que le Prophète "a mangé de l'épaule d'un mouton, ensuite il s'est rincé la bouche et s'est lavé les mains" (rapportée par Ibn Mâjah).

Couper les ongles fait partie de la propreté des mains car il évite l'accumulation des saletés et leurs mauvaises conséquences.

Le Prophète a dit : "cinq pratiques font partie de la nature primordiale: la circoncision, le rasage du pubis, l'épilation des aisselles, la coupe des ongles, et se tailler les moustaches" (rapportée par an-Nasâ'i).

La règle sanitaire consiste à couper les ongles selon leur forme et de ne couper que la partie dépassant la peau, ni plus ni moins. Il est plus adéquat de couper les ongles des pieds de manière, carrée et non circulaire afin qu, les ongles dépassent légèrement la peau au niveau des coins évitant qu'ils s'y enfoncent. De même, lors des ablutions il faut bien se laver les mains, le Prophète dit : "Quand tu fais tes ablutions, lave entre les doigts de tes mains et de tes pieds" (rapportée par at-T'irmidhi).

b - La propreté des pieds

Il faut accorder beaucoup de soin au lavage des pieds en y versant une eau abondante sans omettre aucune partie y compris entre les doigts qui est souvent le lieu des mauvaises odeurs et le développement des parasites nuisibles. Cette propreté extrême est vivement recommandée par l'islam, le Prophète (P.S.L.) dit: "Malheur aux talons ! qu'ils redoutent le feu de l'Enfer ! ... faites l'ablution intégrale" (rapportée par Abû Dâwûd). "Fais intégralement tes ablutions et lave entre tes doigts" (rapportée par Ibn Mâjah). "Lorsque le Prophète faisait ses ablutions, il lavait fortement les doigts de ses pieds avec son auriculaire" (rapportée par Abû Dâwûd).

c - La propreté de la bouche

L'élément le plus important est de multiplier le lavage ou le rinçage de la bouche qui fait partie des ablutions, le Prophète dit : "Quand tu fais tes ablutions, rince toi la bouche" (rapportée par Abû Dâwûd). Il est conseillé de se rincer la bouche après chaque repas et se curer les dents pour enlever les restes des repas. Le Prophète (P.S.L.) dit : "rincez vous la bouche après avoir bu du lait car il contient de la matière grasse" (rapportée par Abû Dâwûd). Ce qui signifie qu'il faut se rincer la bouche après toute chose contenant de la matière grasse. Nous avons déjà dit que le Prophète (P.S.L.) "a mangé de l'épaule d'un mouton, ensuite il s'est rincé la bouche". On rapporte qu'il est allé à Khaïbar avec ses compagnons "il demanda des vivres mais on apporta que du Sawîq, ils mangèrent et burent, ensuite il demanda de l'eau et se rinça la bouche" (rapportée par Ibn Mâjah). Le Sawîq est un repas à base de farine de froment ou d'orge.

Le deuxième élément important pour préserver la santé de la bouche est de se frotter (ou se brosser) les dents, c'est un facteur essentiel pour l'asepsie et la propreté des dents. Le but est de nettoyer les dents en les frottant avec un doigt, un frotoir d'Arâk, ou avec une brosse à dents d'une dureté moyenne, elle ne doit pas être dure pour ne pas faire saigner la gencive ou rayer les dents, ni souple sans aucune utilité. Le brossage des dents doit être fait avec douceur et de manière globale pour nettoyer tous les restes.

Il est préférable, si possible, de se brosser les dents après chaque repas même succinctement et surtout avant de dormir. Il est bon de le faire après le sommeil au moment de se lever car l'accumulation de la salive durant le sommeil, et particulièrement lorsque l'individu garde la bouche ouverte plus ou moins longtemps, est favorable aux bactéries et facilite leur multiplication

dans la bouche, il est donc nécessaire de s'en débarrasser au moment de s'éveiller.

L'Islam a accordé une importance particulière à la propreté de la bouche. Il a demandé avec insistance au musulman d'utiliser un frottoir d'Arâk ou une brosse pour enlever les saletés et les mauvaises odeurs de la bouche et ce pour la prière, avant de se coucher et au moment de se réveiller, lorsqu'il a faim et en cas de mauvaise haleine. Il a mis l'accent sur la nécessité de se brosser les dents en cas de mauvaise haleine pour quiconque désire assister à la prière du Vendredi, et par analogie tout lieu de rassemblement.

Les paroles du Prophète attestent ce qui vient d'être dit. Le Prophète dit: "brossez-vous les dents car c'est un acte qui purifie la bouche et qui plaît à Dieu. Chaque fois que (l'ange) Gabriel est venu me voir, il m'a recommandé le brossage des dents à tel point que j'eus peur qu'il fût déclaré comme obligation pour moi-même et pour ma communauté. Si je ne craignais pas d'imposer à ma communauté ce qui lui serait pénible je l'aurais rendu obligatoire. Je me brosse les dents jusqu'à ce que Je crains d'enlever une-partie de ma gencive" (rapportée par Ibn Mâjah). Il dit aussi: "Si je ne craignais pas d'imposer à ma communauté - ou aux hommes - ce qui lui serait pénible, je lui aurais ordonné de se brosser les dents avant chaque prière (rapportée par al-Bukhârî et Muslim).

Il dit aussi : "Si je ne craignais pas d'imposer à ma communauté ce qui lui serait pénible, je lui aurais ordonné de se brosser les dents avant chaque ablution (rapportée par Ibn Khuzaima). "Lorsque le Prophète (P.S.L) rentrait chez lui, il commençait par se brosser les dents" (rapportée par Muslim); "Quand il se levait la nuit (pour la prière), le Prophète passait son frottoir sur les dents" (rapportée par al-Bukhârî et Muslim). "Le Prophète pria la nuit deux Raka'a suivies de deux autres Raka'a, ensuite il se retirait et se brossait les dents" (rapportée par Ibn Mâjah). "Chaque fois que le Prophète (P.S.L) s'éveillait d'un sommeil, de nuit comme de jour, il se brossait les dents avant de faire ses ablutions" (rapportée par Abû Dâwûd).

d - La propreté des oreilles

Il s'agit de passer ses doigts mouillés sur l'oreille externe et d'en extraire le cérumen, c'est-à-dire la cire sécrétée par le conduit auditif externe et qui s'accumule dans le méat auditif. Il est rapporté de manière authentique que le Prophète lors de ses ablutions "a passé ses doigts mouillés sur l'extérieur et l'intérieur de ses oreilles et a introduit son doigt dans le méat auditif"

(rapportée par Abû Dâwûd), et "il a passé son index sur l'intérieur de ses oreilles, puis avec le pouce sur l'extérieur, il passa ses doigts sur l'oreille interne et externe" (rapportée par Ibn Mâjah).

e - La propreté des yeux

Il suffit de se laver le visage avec uniquement de l'eau et du savon en prenant soin des coins de l'oeil surtout les deux canthus où s'accumulent les sécrétions oculaires. Il est rapporté de manière authentique que l'Envoyé de Dieu "passait ses doigts sur les coins de ses yeux (les canthus)" (rapportée par Ibn Mâjah).

f - La propreté du nez

Cette propreté est assurée en se mouchant avec douceur, en bouchant alternativement chaque narine, puis éventuellement en se lavant le nez en inspirant une eau propre et en l'expirant. Le Prophète dit: "Lorsque l'un d'entre-vous fait ses ablutions, qu'il inspire de l'eau avec ses deux narines et qu'il l'expire" (rapportée par Muslim). Il dit aussi : "Expirez fortement deux ou trois fois" (rapportée par Ibn Mâjah).

g - La propreté des cheveux

Il faut se laver les cheveux régulièrement, particulièrement si les cheveux sont gras, pour enlever toutes les saletés qui s'accumulent sur le cuir chevelu. Il faut se coiffer pour aérer les cheveux et revitaliser le cuir chevelu, ce qui dynamise la circulation sanguine et favorise la croissance des cheveux. Un homme, la chevelure ébouriffée et, la barbe désordonnée, entra chez le Prophète qui dit : "Si cet homme pouvait trouver de quoi ordonner ses cheveux". Le Prophète dit aussi : "Que celui qui a des cheveux en prenne soin" (rapportée par Abû Dâwûd).

Quant au reste des poils, certains doivent être obligatoirement préservés tels les poils des narines ou sur la peau car ils protègent contre l'irritation de la peau par les vêtements, il en est de même des cils et des sourcils. Les poils survenus après la puberté au niveau des aisselles, entre les cuisses, ou les poils du pubis doivent être rasés régulièrement. Il a été mentionné que l'Islam considère leur rasage comme un acte conforme à la nature primordiale et non un changement de la création de Dieu, les laisser est contraire à la nature primordiale (Fitra), outre ce qu'ils peuvent provoquer comme mauvaises odeurs et parfois le développement de certains champignons.

h - La propreté des deux exutoires et des organes génitaux

La propreté consiste à s'essuyer les parties concernées avec du papier ou des pierres et à les laver avec de l'eau. Les papiers nettoient superficiellement mais seule l'eau permet d'enlever tous les restes qui sont porteurs de bactéries. On peut se limiter au papier en cas de manque d'eau mais il faut bien se nettoyer plusieurs fois.

Le Prophète dit : "Lorsque l'un d'entre-vous fait ses besoins qu'il s'essuye trois fois" (rapportée par Ibn Hazm). Cette propreté ne serait pas entière comme si elle l'était avec l'eau. Anas a dit : "Lorsque le Prophète faisait ses besoins je lui apportais de l'eau et il se lavait" (rapportée par al-Bukhârî et Muslim).

'Aïcha a dit : "Je n'ai jamais vu l'Envoyé de Dieu sortir des lieux d'aisance sans s'être lavé" (rapportée par Ibn Mâjah). Comme enseignement aux femmes musulmanes, 'Aïcha leur dit : "Ordonnez à vos maris qu'ils se lavent avec de l'eau après leurs besoins, j'ai honte de leur dire, ainsi faisait l'Envoyé de Dieu" (rapportée par at-Tirmidhi).

La propreté des organes génitaux chez les femmes méritent une attention particulière, ils doivent être lavés après avoir uriné ou être allées à la selle, en évitant que ces organes ne soient atteints par ses excréments, il faut donc bien les laver après avoir uriné et de préférence les laver après être allées à la selle. Durant les menstrues le sang doit être recueilli dans un morceau d'étoffe très propre ou dans des serviettes hygiéniques, une ou plusieurs fois par jour selon la nécessité, les organes doivent être lavés après avoir uriné.

5

Le bain

Le bain ou le lavage signifie l'immersion de l'ensemble du corps dans l'eau ou le versement de l'eau sur le corps en vue d'une propreté totale de l'organisme ou pour des raisons médicales. Le bain est souvent utile en période des menstrues car il permet la propreté et dissipe les mauvaises odeurs dues aux sécrétions vaginales et à une transpiration accrue.

L'Islam a rendu obligatoire le bain rituel (lavage de l'ensemble du corps) une fois certaines conditions remplies telles que la fin des menstrues ou l'accouchement, à la suite d'un commerce charnel ou un rêve érotique.

Dieu dit: *"Si vous êtes en état d'impureté légale, purifiez-vous"* (Coran: -5/6). *"Ô vous qui croyez ! N'approchez pas de la prière, alors que vous êtes ivres - attendez de savoir ce que vous dites ! - ou impurs - à moins que vous ne soyez en voyage - attendez de vous être lavés -"* (Coran : 4/ 43).

A la question : comment le Prophète faisait son bain rituel suite à un commerce charnel, Aïcha répondit: "Il versait de l'eau, trois fois, sur ses mains, puis les entraînait dans le vase, se lavait trois fois la tête puis versait de l'eau sur l'ensemble de son corps. Ensuite il se levait pour la prière. Quant à nous (les femmes) nous lavons cinq fois nos têtes à cause de nos nattes" (rapportée par Ibn Mâjah). Elle dit aussi : "Chaque fois que l'Envoyé de Dieu (P.S.L) voulait prendre un bain rituel à la suite d'un commerce charnel, il se lavait les mains, faisait l'ablution ordinaire de la prière, passait ses doigts (mouillés) dans les cheveux de sa tête, et quand il croyait que le cuir chevelu était bien humecté, il faisait couler de l'eau sur sa tête à trois reprises. Ensuite il se lavait le reste du corps" (rapportée par an-Nasâ'î).

En ce qui concerne la femme, Um Salama dit au Prophète (P.S.L): "Envoyé de Dieu ! Je suis une femme qui tresse ses cheveux, dois-je les délier pour me laver suite à un commerce charnel". Il répondit: "Il te suffit de remplir trois

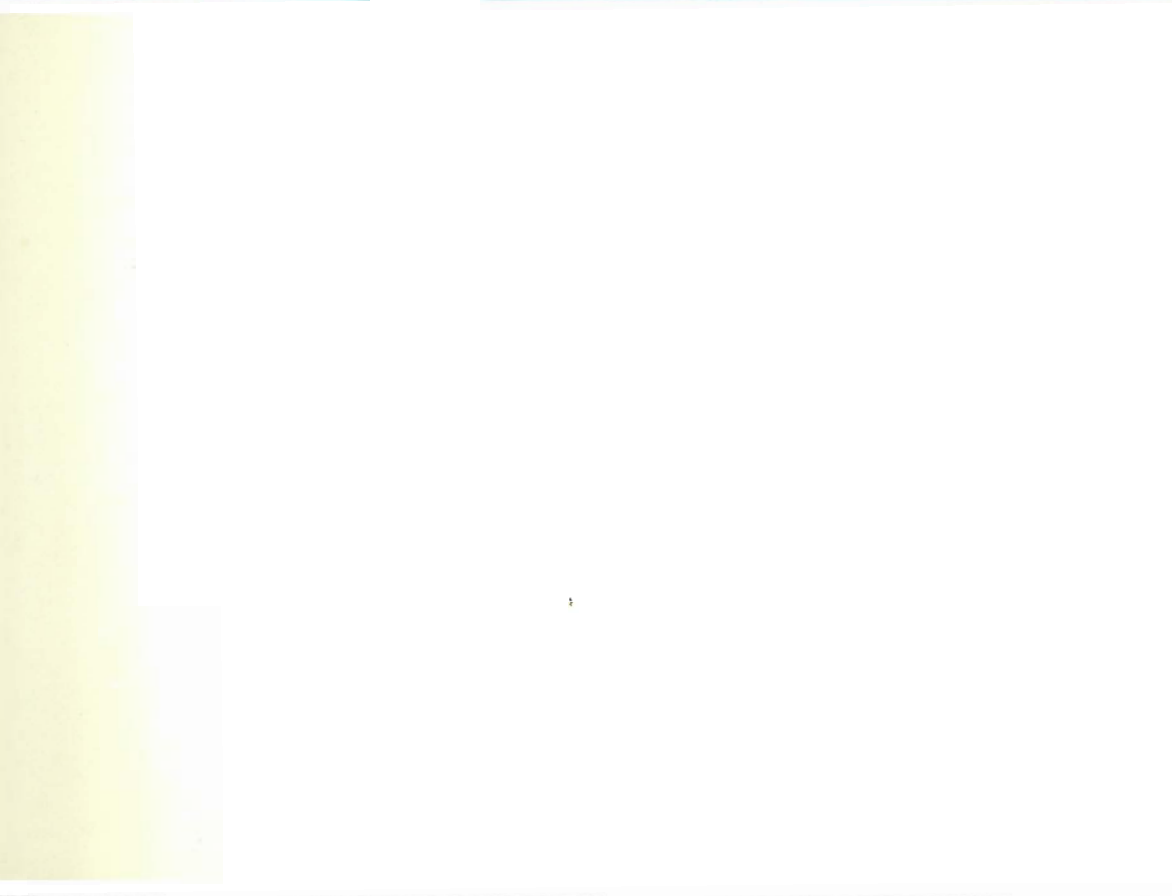
fois ta main d'eau et la verser sur tes cheveux, ensuite tu verses de l'eau sur l'ensemble de ton corps, ainsi tu seras purifiée" (rapportée par Ibn Mâjah).

L'impureté légale peut être due au rêve érotique au cours duquel l'homme se voit avoir un commerce charnel, et lorsqu'il se réveille il trouve ses vêtements mouillés. On questionna le Prophète (P.S.L) sur le cas de l'homme qui se réveille les vêtements mouillés mais qui ne se rappelle plus avoir rêvé, il répondit : "Il doit se laver", et au sujet de l'homme qui a rêvé mais dont les vêtements ne sont pas mouillés, il répondit: "Il n'a pas à se laver". Um Salama dit: "Envoyé de Dieu ! Si la femme rêve, doit-elle se laver ?" Il répondit "Oui les femmes sont les soeurs des hommes" (rapportée par at-Tirmidhi). Ce qui, signifie que toutes les lois rendues en utilisant le sujet masculin s'appliquent aussi aux femmes tant qu'il n'y a pas une exception contenue dans le texte de la loi.

Néanmoins l'individu peut ne pas se laver par paresse tant que le bain rituel n'est pas obligatoire, mais les saletés et les mauvaises odeurs l'envahiront. De ce fait l'Islam a demandé au musulman de prendre soin de la propreté de son corps même si les situations précédentes ne sont pas remplies, il lui a demandé de se laver pour la prière du Vendredi, donc une fois par semaine, pour les prières des fêtes de fin de Ramadan et du Sacrifice, et plusieurs fois durant le Pèlerinage et la Umra (petit pèlerinage), à l'entrée de la Mecque, pour la prière de la pluie, la prière suite à l'éclipse, après un évanouissement, après la toilette mortuaire, en cas de mauvaises odeurs du corps, pour la retraite à la Mosquée, à l'entrée de Médine et pour assister à toute assemblée de personnes.

Le Prophète (P.S.L) a dit: "Se laver le jour du Vendredi est un devoir pour tout homme pubère et il doit se parfumer selon ses possibilités" (rapportée par al-Bukhârî et Muslim). Il dit aussi : "Celui qui veut assister à la prière du Vendredi doit se laver" (rapportée par al-Bukhârî, Muslim et Ibn Mâjah). Il dit aussi : "Dieu a un droit auprès de chaque musulman : il doit se laver tous les sept jours en se lavant la tête et le corps" (rapportée par Muslim). Ces paroles du Prophète montrent l'intérêt de se laver le jour du Vendredi en particulier et qu'il s'agit là d'un droit de Dieu auprès du musulman, ajouté à cela le respect pour la Mosquée et pour les fidèles. Le musulman ne doit pas aller à la prière du Vendredi alors que son corps a des mauvaises odeurs, mais plutôt propre, dégageant une bonne odeur, ces paroles du Prophète soulignent l'importance de la propreté du corps et son lavage régulier, faisant du bain hebdomadaire le seuil minimal.

Il est de la guidance du Prophète (P.S.L) de se laver pour les occasions à caractère religieux et social, afin que la propreté et la purification soient liées à l'adoration et aux réunions religieuses et sociales. "L'Envoyé de Dieu se lavait à l'occasion des fêtes de fin de Ramadan et du Sacrifice" (rapportée par Ibn Mâjah). Ibn 'Abbâs dit: "L 'Envoyé de Dieu se lava et porta ses vêtements. Lorsqu'il arriva à Dhû al-Hulaïfa (l'une des frontières de début de l'état de Sacralisation pour le pèlerinage) il pria deux Raka'a puis s'assit sur son chameau, dès que sa monture se fut redressée et se tint debout il se mit en état de sacralisation pour le pèlerinage" rapportée par al-Bukhârî et Muslim). Nâfi' dit : "Dès les premiers abords du territoire sacré, Ibn 'Umar cessait de faire la Talbya, il passait la nuit à Dhû Tuwa, y faisait la prière du matin et se lavait. Il racontait que le Prophète agissait ainsi" (rapportée par al-Bukhârî et ad-Dârqutnî). D'après Abû Huraira, le Prophète (P.S.L) a dit : "Quiconque fait une toilette mortuaire, qu'il se lave" (rapportée par Ibn Mâjah et at-Tirmidhi).



ISBN: 92-9021-253-5